

# Table des matières

À propos de la Base de données sur les ergothérapeutes de l'ICIS .....	iii
Notes méthodologiques .....	1
Qualité des données .....	1
Fournisseurs de données .....	1
Population d'intérêt.....	3
Population de référence et période de collecte.....	3
Définition de la main-d'œuvre.....	3
Remarques sur les données des territoires .....	4
Méthodes de traitement des données .....	5
Traitement des fichiers .....	5
Traitement des inscriptions secondaires.....	5
Non-réponse.....	6
Limites des données.....	11
Concepts et définitions clés.....	11
Méthodes d'analyse .....	11
Statistiques sur les régions urbaines et rurales.....	11
Valeurs manquantes dans les statistiques sur les régions urbaines et rurales.....	12
Données des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut et du Yukon .....	12
Modifications méthodologiques et historiques .....	12
Nombre .....	12
Caractéristiques démographiques .....	13
Formation .....	13
Caractéristiques d'emploi .....	14
Références .....	15



# À propos de la Base de données sur les ergothérapeutes de l'ICIS

La collecte de données sur les ressources humaines de la santé (RHS) et la production de rapports à ce sujet aident les décideurs à mieux planifier et répartir les dispensateurs de soins de santé. Depuis 2006, l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) recueille des données sur le nombre d'ergothérapeutes dans certaines provinces et certains territoires du Canada, leur répartition et leurs caractéristiques d'emploi.

## Produits complémentaires publiés sur le site Web de l'ICIS

Les produits complémentaires suivants sont offerts sur le site Web de l'ICIS au [www.icis.ca/rhs](http://www.icis.ca/rhs).

- *Les ergothérapeutes 2012*
  - Sommaire et profils provinciaux et territoriaux (XLSX)
  - Présentation (PPTX)
  - Tableaux de données (XLSX)
  - Guide méthodologique (PDF)
- Rapport annuel précédent
  - *Les ergothérapeutes au Canada*
- Documents de référence
  - *Manuel de la Base de données sur les ergothérapeutes*
  - Évaluation des incidences sur la vie privée

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Chef de section, Ressources humaines de la santé  
Institut canadien d'information sur la santé  
495, chemin Richmond, bureau 600  
Ottawa (Ontario) K2A 4H6

Téléphone : 613-241-7860  
Télécopieur : 613-241-8120  
Courriel : [rhs@icis.ca](mailto:rhs@icis.ca)  
Site Web : [www.icis.ca](http://www.icis.ca)



# Notes méthodologiques

Le présent guide permettra de mieux comprendre les points forts et les limites des données sur les ergothérapeutes présentées dans *Les ergothérapeutes 2012* de même que des façons dont elles peuvent être utilisées et analysées efficacement. L'information est particulièrement importante lorsque vient le temps d'établir des comparaisons avec d'autres sources de données et de tirer des conclusions concernant les changements survenus dans le temps.

## Qualité des données

L'ICIS adhère à des principes en matière de qualité des données, de respect de la vie privée et de confidentialité. La collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données sont régis par l'engagement de l'ICIS de diffuser des données de grande qualité en étant conforme aux pratiques de respect de la vie privée. La présente section décrit les méthodologies utilisées afin de maximiser l'exactitude, la comparabilité, l'opportunité, la facilité d'utilisation et la pertinence des données sur les ergothérapeutes.

## Fournisseurs de données

Les organismes de réglementation provinciaux sont les collecteurs primaires de données pour la Base de données sur les ergothérapeutes (BDE). Comme les ergothérapeutes ne sont pas actuellement réglementés dans les territoires, l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) soumet à l'ICIS des données sur les professionnels qui s'inscrivent de façon volontaire et qui travaillent au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Tous les organismes provinciaux de réglementation versent des données depuis 2006, à l'exception du Québec, qui le fait depuis 2011. Dans la mesure du possible, de l'information sur le nombre et sur les caractéristiques démographiques de la main-d'œuvre en ergothérapie du Québec pour la période de 2006 à 2010 a été fournie par la Base de données sur le personnel de la santé (BDPS) de l'ICIS.

**Tableau 1 : Fournisseurs de données de la Base de données sur les ergothérapeutes**

		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>T.-N.-L.</b>	Newfoundland and Labrador Occupational Therapy Board	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Î.-P.-É.</b>	Prince Edward Island Occupational Therapists Registration Board	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>N.-É.</b>	College of Occupational Therapists of Nova Scotia	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>N.-B.</b>	Association des ergothérapeutes du Nouveau-Brunswick	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Qc</b>	Ordre des ergothérapeutes du Québec	†	†	†	†	†	✓	✓
<b>Ont.</b>	Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Man.</b>	College of Occupational Therapists of Manitoba	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Sask.</b>	Saskatchewan Society of Occupational Therapists	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Alb.</b>	Alberta College of Occupational Therapists	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>C.-B.</b>	College of Occupational Therapists of British Columbia	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>ACE</b>	Association canadienne des ergothérapeutes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

**Remarques**

† N'a pas participé à la collecte de données pour la BDE.

Les données agrégées pour le Québec pour la période de 2006 à 2010 ont été fournies à la BDE par la Base de données sur le personnel de la santé (BDPS) de l'ICIS.

La BDPS cite le nombre d'ergothérapeutes inscrits actifs au Canada, incluant le Québec. Les données agrégées pour le Québec reflètent sa main-d'œuvre au 31 mars. Par conséquent, les données du Québec pourraient inclure des catégories différentes de membres inscrits. Les données du Québec sont utiles à certaines fins, mais elles devraient être utilisées dans les limites indiquées à la section des notes méthodologiques du rapport *Les dispensateurs de soins de santé au Canada, de 2000 à 2009 — guide de référence*.

**Source**

Institut canadien d'information sur la santé.

Afin de s'inscrire officiellement auprès d'un organisme provincial ou territorial de réglementation, l'ergothérapeute doit remplir chaque année un formulaire d'inscription en format papier ou électronique. Le formulaire contient habituellement des renseignements personnels, ainsi que de l'information sur les diplômes obtenus et l'expérience professionnelle antérieure.

En consultation avec les organismes provinciaux de réglementation, l'ACE et d'autres intervenants, l'ICIS a mis au point un ensemble normalisé d'éléments de données afin de recueillir de l'information sur la main-d'œuvre en ergothérapie au Canada. Ces éléments de données couvrent les caractéristiques démographiques, géographiques et de répartition, ainsi que les caractéristiques de formation et d'emploi. De plus amples renseignements sur ces éléments de données se trouvent dans le *Manuel de la Base de données sur les ergothérapeutes*, qui peut être téléchargé à partir du site Web de l'ICIS au [www.icis.ca/rhs](http://www.icis.ca/rhs).

En vertu d'une entente, une partie de l'information administrative recueillie par les organismes de réglementation provinciaux et l'ACE est soumise à l'ICIS sur une base annuelle. L'ICIS, les organismes de réglementation et l'ACE révisent ensemble les nouvelles données à l'aide de principes rigoureux d'assurance de la qualité des données. Une fois que le processus d'assurance de la qualité des données est complété, l'ICIS ajoute les nouvelles données à la base de données aux fins d'analyse et d'établissement de rapports. Les données recueillies d'année en année serviront à dresser un portrait rétrospectif des variations de la main-d'œuvre en ergothérapie.

Veuillez noter que les statistiques diffusées par l'ICIS peuvent différer de celles déclarées par les organismes de réglementation, même si la source des données (formulaire d'inscription annuelle) est la même. Les différences sont attribuables à la population de référence, à la période de collecte des données, aux éléments exclus des données de l'ICIS ainsi qu'aux méthodes de validation et de traitement de l'ICIS fondées sur les principes en matière de qualité des données.

## Population d'intérêt

La population d'intérêt des données sur les ergothérapeutes comprend tous les ergothérapeutes inscrits auprès d'un organisme de réglementation dans une province ou un territoire canadien. La population est raffinée davantage pour inclure tous les ergothérapeutes ayant un permis de pratique actif auprès d'un organisme provincial de réglementation au Canada. Elle englobe aussi les ergothérapeutes inscrits volontairement à titre de membres actifs auprès de l'ACE et qui résident et occupent un emploi dans les territoires (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut).

La population inclut les ergothérapeutes qui s'inscrivent entre le début de la période d'inscription de leur organisme provincial de réglementation, de leur gouvernement territorial ou de l'ACE et le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année.

## Population de référence et période de collecte

L'ICIS met tout en œuvre pour manipuler les données sur la population de référence de la BDE afin qu'elle reflète le plus fidèlement la population d'intérêt. Afin de se conformer aux exigences d'actualité des lignes directrices en matière de qualité des données, l'ICIS recueille les données disponibles au 1<sup>er</sup> octobre de la période d'inscription dans chaque province ou territoire pour recueillir des données. Par conséquent, la population de référence de la BDE correspond à tous les ergothérapeutes réglementés qui déclarent être inscrits et exercer activement leur profession dans une province ou un territoire au 1<sup>er</sup> octobre. La période d'inscription de 12 mois varie d'une province ou d'un territoire à l'autre, étant donné que chacun est responsable de fixer la date du début et de la fin de sa période d'inscription.

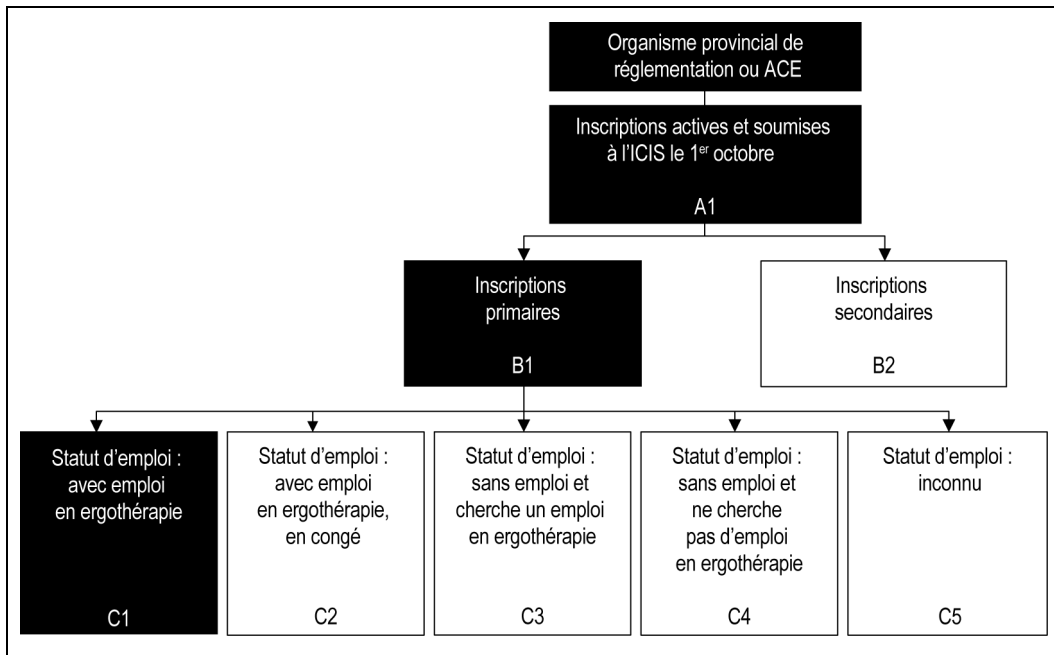
## Définition de la main-d'œuvre

Dans le cadre du processus d'inscription et de délivrance de permis, les organismes de réglementation recueillent des données sur leurs membres chaque année, notamment sur tous les membres qui demandent à être inscrits comme actifs ou inactifs.

Puisque les données recueillies par les organismes provinciaux de réglementation sont plus vastes que celles de la population de référence de l'ICIS, celui-ci utilise une méthodologie de filtrage depuis la collecte jusqu'au traitement des données. Cette méthodologie cible les enregistrements pertinents qui satisfont aux critères de sélection de la population et qui répondent également aux besoins en information précisés dans le rapport d'analyse annuel.

La figure ci-dessous illustre le cheminement des données lorsque cette méthodologie est appliquée. Chacune des étapes de ce cheminement est expliquée dans la section qui suit le diagramme.

**Figure 1 : Cheminement des données des collecteurs primaires à l'ICIS**



## Remarques sur les données des territoires

La méthodologie de filtrage ne s'applique pas aux données des territoires (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut). Étant donné que toutes les personnes inscrites vivent et travaillent dans les territoires, elles constituent des inscriptions primaires. De plus, l'ACE recueille les inscriptions volontaires des ergothérapeutes qui résident et travaillent dans les territoires, car il n'existe aucun organisme de réglementation dans ces territoires. On présume donc que les professionnels qui s'inscrivent auprès de l'ACE exercent réellement la profession d'ergothérapeute.

Le nombre total d'inscriptions soumises auprès des organismes de réglementation en ergothérapie comprend les inscriptions des membres actifs et inactifs.

**Case A1 :** Parmi toutes les inscriptions auprès des organismes de réglementation des ergothérapeutes, seules les inscriptions des membres actifs en date du 1<sup>er</sup> octobre sont soumises à l'ICIS.

**Case B1 :** Cette case représente les inscriptions primaires, où la province d'inscription correspond à la principale province d'emploi du membre inscrit (voir aussi la case B2 ci-dessous).



**Case B2 :** Les ergothérapeutes au Canada peuvent travailler dans plus d'une province ou d'un territoire en même temps, tant qu'ils sont inscrits auprès de l'organisme pertinent et qu'ils ont l'autorisation d'exercer dans ces provinces ou territoires. Afin d'éviter le comptage en double des ergothérapeutes qui travaillent dans plus d'une province ou d'un territoire, cette case représente les inscriptions secondaires, ou doubles interprovinciaux. La méthode utilisée pour déterminer les inscriptions primaires et secondaires est expliquée en détail à la section Méthodes de traitement des données du présent document.

**Cases C1 à C5 :** Dans la plupart des cas, les statistiques produites par les organismes provinciaux de réglementation et l'ACE englobent tous les membres inscrits actifs, peu importe leur statut d'emploi. En revanche, les statistiques de l'ICIS n'englobent habituellement que les membres qui déclarent explicitement leur emploi en ergothérapie (case C1). Les ergothérapeutes en congé, qui travaillent dans un domaine autre que l'ergothérapie, sans emploi ou dont le statut d'emploi est inconnu (cases C2 à C5) sont exclus des statistiques définitives.

## Méthodes de traitement des données

### Traitement des fichiers

Une fois que l'ICIS a reçu les fichiers de données, il soumet tous les enregistrements à un traitement en deux étapes avant de les incorporer à la base de données pancanadienne. La première étape consiste à s'assurer que les données sont bien disposées et que toutes les réponses réussissent des tests précis de validation et de logique. Lorsque les codes soumis ne correspondent pas aux codes normalisés de l'ICIS, un rapport d'exception et un sommaire des fichiers de données (qui relève et explique les erreurs) sont envoyés au fournisseur de données. De plus, les données sont soumises à un contrôle de la relation logique entre des champs précis. (Par exemple, une erreur est signalée dans le rapport d'exception si l'année d'obtention du diplôme est antérieure à l'année de naissance.) L'ICIS et le représentant de chaque fournisseur de données vérifient conjointement les erreurs. Lorsque le fournisseur de données n'est pas en mesure d'effectuer les corrections, l'ICIS les apportera directement après avoir obtenu l'autorisation du fournisseur. S'il est tout simplement impossible d'effectuer une correction, le code est remplacé par la valeur manquante ou par défaut selon le cas.

### Traitement des inscriptions secondaires

La deuxième étape de traitement débute dès que le fichier a réussi tous les tests de validation et de logique. Étant donné que les ergothérapeutes peuvent s'inscrire simultanément dans plus d'une province ou d'un territoire, une méthodologie a été mise en place pour identifier ceux qui résident à l'étranger ou qui sont inscrits dans plus d'une province ou d'un territoire et pour calculer avec exactitude le nombre d'ergothérapeutes inscrits et exerçant au Canada uniquement.

Par exemple, des incitatifs administratifs encouragent les ergothérapeutes à conserver leur droit de pratiquer au Canada même s'ils vivent ou travaillent à l'étranger. Ainsi, un ergothérapeute vivant à l'étranger peut continuer de s'inscrire chaque année auprès d'un organisme canadien de réglementation des ergothérapeutes, même s'il n'a pas l'intention de revenir au Canada au cours de la prochaine période de 12 mois. Étant donné que le rapport de l'ICIS ne fait état que de la main-d'œuvre en ergothérapie au Canada, il importe d'identifier les ergothérapeutes vivant à l'étranger et de retirer leurs données de l'analyse.

Dans le cas des ergothérapeutes qui vivent et travaillent au Canada, l'ICIS doit également repérer les inscriptions qui ne reflètent pas la province ou le territoire du premier emploi. À l'instar de la situation présentée ci-dessus, des incitatifs administratifs encouragent les ergothérapeutes à conserver leur droit de pratiquer dans une province ou un territoire, même s'ils vivent ou travaillent dans une autre province ou un autre territoire au Canada. Afin d'éviter le comptage en double, l'ICIS évalue chaque inscription pour s'assurer qu'elle reflète la province ou le territoire du premier emploi. Ces inscriptions secondaires sont aussi appelées doubles interprovinciaux.

Une inscription primaire se dit d'un dossier qui satisfait aux conditions suivantes :

- La province ou le pays de résidence est soit le Canada, soit *inconnu*.
- Dans le cas des ergothérapeutes qui occupent un emploi en ergothérapie, la province du premier emploi correspond à la province d'inscription; si la province du premier emploi est *inconnu*, la province de résidence correspond alors à la province d'inscription.
- Dans le cas des ergothérapeutes qui n'occupent pas un emploi en ergothérapie (ou ceux dont le statut d'emploi est *inconnu*), la province de résidence équivaut à la province d'inscription. Si la province de résidence est *inconnu*, la province d'inscription est alors acceptée.

La méthodologie utilisée pour éliminer les inscriptions secondaires ou doubles interprovinciaux a peu changé au fil du temps. Elle présente toutefois certaines limites. Par exemple, un ergothérapeute vivant aux États-Unis, mais travaillant au Canada serait éliminé par erreur, car il serait considéré comme résidant à l'étranger. Également, un ergothérapeute inscrit et exerçant dans une province du Canada qui accepte une offre de travail temporaire dans une autre province peut être compté en double sur la base des renseignements relatifs à sa province de résidence temporaire.

**Tableau 2 : Définition de la main-d'œuvre en ergothérapie de l'ICIS, de 2006 à 2012**

	2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Inscriptions actives	8 519	100,0	8 736	100,0	9 020	100,0	9 470	100,0	9 827	100,0	14 237	100,0	14 594	100,0
Inscriptions primaires	8 435	99,1	8 664	99,2	8 941	99,1	9 371	99,0	9 719	98,9	14 065	98,8	14 422	98,8
Inscriptions secondaires	84	0,9	72	0,8	79	0,9	99	1,1	108	1,1	172	1,2	172	1,2
Occupe un emploi	8 128	96,3	8 507	98,2	8 704	97,3	9 013	96,2	9 250	95,2	13 501	96,0	13 830	95,9
Sans emploi	307	3,7	157	1,8	237	2,7	358	3,8	469	4,8	564	4,0	592	4,1

**Remarques**

Les données du Québec n'étaient pas disponibles pour la période 2006 à 2010.

Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDE.

**Source**

Base de données sur les ergothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé.

**Non-réponse**

Le tableau 3 présente les non-réponses, soit le pourcentage de réponses *inconnu* pour chacun des éléments de données. Seules les réponses des ergothérapeutes dans la main-d'œuvre sont incluses dans le rapport.

**Tableau 3 : Enregistrements des ergothérapeutes dont les réponses portent la mention *inconnu* selon l'élément de données et la province ou le territoire d'inscription, de 2006 à 2012**

	Province ou territoire d'inscription																				
	T.-N.-L.							Î.-P.-É.							N.-É.						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Sexe (%)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Année de naissance (%)	0,7	0,7	1,3	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,6	0,9	0,5	0,3	0,2	0,2
Niveau de la formation de base en ergothérapie (%)	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Année d'obtention du diplôme de la formation de base en ergothérapie (%)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0
Pays d'obtention du diplôme de la formation de base en ergothérapie (%)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	..	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Niveau de la formation supérieure en ergothérapie 1	..	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Niveau de la formation supérieure en ergothérapie 2	..	..	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Niveau de la formation supérieure en ergothérapie 3	..	..	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Niveau de formation dans un domaine autre que l'ergothérapie 1 (%)	..	..	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Champ d'étude dans un domaine autre que l'ergothérapie 1 (%)	..	..	6,6	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,0	4,9	4,8	4,2	3,8	6,7	7,1
Niveau de formation dans un domaine autre que l'ergothérapie 2 (%)	..	..	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Catégorie du premier emploi	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,5	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7
Poste au premier emploi (%)	..	2,1	0,7	1,3	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Type d'employeur au premier emploi (%)	..	3,5	2,6	2,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	27,4 <sup>†</sup>	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Champ d'activité du premier emploi (%)	..	8,3	4,0	3,3	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	..	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Source de financement du premier emploi (%)	..	0,7	1,3	0,7	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	..	3,1	0,6	0,0	0,0	0,2	0,7
Statut temps plein ou temps partiel du premier emploi (%)	2,9	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	1,2	0,0	0,0	0,0	2,7	5,8
Nombre total d'heures de travail par semaine (%)	..	..	..	..	..	0,0	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	67,8 <sup>†</sup>	2,2	0	0,3	0,3	0,2	0,7
Région urbaine et rurale selon le code postal du premier emploi (%)	0,7	2,1	2,0	2,6	4,3	2,3	3,3	0,0	0,0	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	7,4	6,2	4,5	5,4	1,7	1,5

(suite à la page suivante)

**Tableau 3 : Enregistrements des ergothérapeutes dont les réponses portent la mention *inconnu* selon l'élément de données et la province ou le territoire d'inscription, de 2006 à 2012 (suite)**

	Province ou territoire d'inscription																				
	N.-B.							Qc							Ont.						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Sexe (%)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	..	..	..	..	..	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Année de naissance (%)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	..	..	..	..	..	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Niveau de la formation de base en ergothérapie (%)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	..	..	..	..	..	0,0	0,0	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Année d'obtention du diplôme de la formation de base en ergothérapie (%)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	..	..	..	..	..	0,1	0,0	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pays d'obtention du diplôme de la formation de base en ergothérapie (%)	3,3	3,0	1,7	1,7	1,6	0,0	1,6	..	..	..	..	..	0,0	0,0	1,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	0,9
Niveau de la formation supérieure en ergothérapie 1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	..	..	..	..	..	98,5	0,0	1,7	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Niveau de la formation supérieure en ergothérapie 2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	..	..	..	..	..	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Niveau de la formation supérieure en ergothérapie 3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	..	..	..	..	..	0,0	0,0	..	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Niveau de formation dans un domaine autre que l'ergothérapie 1 (%)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	..	..	..	..	..	84,1	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Champ d'étude dans un domaine autre que l'ergothérapie 1 (%)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	..	..	..	..	..	84,3	84,3	1,0	7,9	5,8	4,0	3,2	0,0	2,5
Niveau de formation dans un domaine autre que l'ergothérapie 2 (%)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	..	..	..	..	..	96,7	96,6	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Catégorie du premier emploi	0,8	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	..	..	..	..	..	0,0	0,0	0,5	2,0	0,5	0,0	0,5	1,4	0,0
Poste au premier emploi (%)	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	..	..	..	..	..	0,1	0,1	1,1	3,7	0,6	0,0	0,6	1,4	0,0
Type d'employeur au premier emploi (%)	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	..	..	..	..	..	0,2	8,7	1,4	3,8	0,6	0,1	0,6	1,4	0,1
Champ d'activité du premier emploi (%)	3,3	3,4	0,0	0,3	0,0	0,0	5,7	..	..	..	..	..	0,0	0,0	1,2	2,3	0,6	0,1	0,7	2,0	0,6
Source de financement du premier emploi (%)	..	..	..	..	0,0	0,0	0,6	..	..	..	..	..	0,0	0,0	1,1	3,4	0,7	13,7	15,4	16,1	0,0
Statut temps plein ou temps partiel du premier emploi (%)	12,8	8,9	10,2	1,0	1,3	2,9	2,8	..	..	..	..	..	2,5	10,2	1,0	2,1	0,7	0,0	0,5	5,4	0,0
Nombre total d'heures de travail par semaine (%)	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	..	..	..	..	..	10,9	10,0	2,2	4,8	1,2	0,2	0,6	1,5	0,5
Région urbaine et rurale selon le code postal du premier emploi (%)	0,4	0,4	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	..	..	..	..	..	0,0	0,0	1,4	3,3	0,5	0,5	0,6	0,0	0,0

(suite à la page suivante)

**Tableau 3 : Enregistrements des ergothérapeutes dont les réponses portent la mention *inconnu* selon l'élément de données et la province ou le territoire d'inscription, de 2006 à 2012 (suite)**

	Province ou territoire d'inscription																				
	Man.							Sask.							Alb.						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Sexe (%)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Année de naissance (%)	0,9	3,0	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,0	0,0	0,4	0,4	0,4	0,3	0,6	0,0	0,1	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0
Niveau de la formation de base en ergothérapie (%)	2,0	1,7	1,6	1,6	1,1	1,3	0,2	3,4	0,5	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	4,3	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2	2,4
Année d'obtention du diplôme de la formation de base en ergothérapie (%)	2,0	1,7	1,6	1,6	1,1	1,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,2	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2	2,4
Pays d'obtention du diplôme de la formation de base en ergothérapie (%)	2,2	1,9	1,8	1,8	1,3	1,4	0,3	2,6	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3	0,0	..	..	0,0	1,5	0,1	0,6	2,4
Niveau de la formation supérieure en ergothérapie 1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	..	0,5	1,2	1,2	1,5	1,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Niveau de la formation supérieure en ergothérapie 2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	..	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Niveau de la formation supérieure en ergothérapie 3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	..	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Niveau de formation dans un domaine autre que l'ergothérapie 1 (%)	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	..	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,6	..	0,1	0,0	0,0	1,7	0,0	0,0
Champ d'étude dans un domaine autre que l'ergothérapie 1 (%)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	..	1,9	1,6	1,2	1,1	1,0	0,3	..	..	0,0	0,0	0,3	0,3	0,3
Niveau de formation dans un domaine autre que l'ergothérapie 2 (%)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	..	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,6	..	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0
Catégorie du premier emploi	2,0	2,4	2,3	3,2	1,9	2,7	3,1	15,1	1,0	0,8	2,0	1,1	2,6	4,5	11,6	0,8	0,3	0,0	0,1	0,1	0,2
Poste au premier emploi (%)	2,9	2,8	2,9	3,0	2,2	2,5	3,3	..	2,4	1,2	2,4	1,5	2,0	4,2	60,8 <sup>†</sup>	48,5 <sup>†</sup>	12,8	0,4	0,1	0,1	0,3
Type d'employeur au premier emploi (%)	2,0	3,0	2,3	2,8	2,4	2,5	3,3	..	3,3	3,7	3,9	3,0	2,6	2,6	35,1 <sup>†</sup>	..	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0
Champ d'activité du premier emploi (%)	2,2	2,4	2,7	3,0	2,4	2,9	3,3	..	1,9	1,2	2,8	1,1	3,3	4,8	..	..	0,1	0,0	0,1	0,2	0,3
Source de financement du premier emploi (%)	2,0	2,2	3,1	2,8	2,2	0,7	3,3	..	1,0	0,8	2,0	1,1	2,0	4,2	..	0,6	0,1	0,0	0,1	0,3	0,4
Statut temps plein ou temps partiel du premier emploi (%)	2,2	1,5	2,3	2,6	2,1	2,7	3,7	14,2	1,0	0,8	2,0	0,7	3,0	4,5	14,5	2,7	0,6	0,0	4,4	10,4	18,6
Nombre total d'heures de travail par semaine (%)	3,3	3,9	8,8	9,8	0,0	7,6	5,4	19,5 <sup>†</sup>	2,8	1,6	2,8	2,6	4	6,1	..	99,7 <sup>†</sup>	21,1 <sup>†</sup>	1,3	0,6	0,6	0,8
Région urbaine et rurale selon le code postal du premier emploi (%)	0,7	1,3	1,2	2,4	1,1	0,0	0,0	0,4	1,4	1,2	1,2	0,4	0,7	0,6	1,1	3,9	0,3	0,0	0,0	0,0	0,3

(suite à la page suivante)

**Tableau 3 : Enregistrements des ergothérapeutes dont les réponses portent la mention *inconnu* selon l'élément de données et la province ou le territoire d'inscription, de 2006 à 2012 (suite)**

	Province ou territoire d'inscription																																	
	C.-B.						Yn						T.N.-O.						Nun.															
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012						
Sexe (%)	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	12,5	0,0	10,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	20,0	0,0	0,0
Année de naissance (%)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11,1	12,5	0,0†	20,0†	10,0†	0,0	14,3	0,0	0,0	14,3†	26,7†	33,3†	0,0	0,0	0,0	50,0	66,7†	50,0†	20,0†	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Niveau de la formation de base en ergothérapie (%)	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	33,3	12,5	0,0	20,0	0,0	0,0	7,1	0,0	22,2	0,0	13,3	13,3	0,0	7,1	50,0	0,0	0,0	0,0	20,0	0,0	0,0	0,0	20,0	0,0	50,0		
Année d'obtention du diplôme de la formation de base en ergothérapie (%)	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	33,3	12,5	0,0	20,3	0,0	0,0	14,3	0,0	33,3	0,0	13,3	20,0	0,0	7,1	50,0	0,0	0,0	0,0	20,0	0,0	0,0	0,0	20,0	0,0	0,0		
Pays d'obtention du diplôme de la formation de base en ergothérapie (%)	12,7	11,1	10,2	3,9	3,6	0,9	0,0	33,3	12,5	0,0	20,0	0,0	0,0	7,1	0,0	33,3	21,4	13,3	13,3	0,0	7,1	50,0	0,0	0,0	0,0	20,0	0,0	0,0	0,0	20,0	0,0	0,0		
Niveau de la formation supérieure en ergothérapie 1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	33,3	12,5	14,3	10,0	10,0	8,3	0,0	0,0	0,0	0,0	6,7	6,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Niveau de la formation supérieure en ergothérapie 2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	33,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Niveau de la formation supérieure en ergothérapie 3	..	..	..	..	0,0	0,0	0,0	..	..	0,0	0,0	..	..	..	..	..	0,0	0,0	..	..	..	..	..	0,0	0,0	..	..	..	..	..	..	..		
Niveau de formation dans un domaine autre que l'ergothérapie 1 (%)	56,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	33,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Champ d'étude dans un domaine autre que l'ergothérapie 1 (%)	..	..	..	31,4	28,2	25,8	23,4	33,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11,1	0,0	7,1	6,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Niveau de formation dans un domaine autre que l'ergothérapie 2 (%)	7,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	33,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Catégorie du premier emploi	1,6	1,0	0,2	0,7	0,4	0,5	0,7	33,3	25,0	0,0	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	22,2	14,3	0,0	6,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	20,0	0,0	0,0		
Poste au premier emploi (%)	1,8	1,1	0,7	0,7	0,4	0,6	0,7	33,3	25,0	0,0	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	22,2	21,4	6,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	20,0	0,0	0,0		
Type d'employeur au premier emploi (%)	1,7	1,2	0,5	0,7	0,4	0,5	0,8	44,4†	25,0†	0,0	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0†	22,2†	21,4	6,7	6,7	0,0	0,0	0,0†	0,0†	0,0	0,0	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Champ d'activité du premier emploi (%)	1,7	1,2	0,3	0,7	0,5	0,6	0,8	44,4	25,0†	0,0	20,0	10,0	8,3	7,1	0,0	22,2†	14,3	0,0	6,7	8,3	7,1	0,0	0,0†	0,0	0,0	20,0	33,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Source de financement du premier emploi (%)	1,8	1,1	0,3	0,9	0,4	0,6	0,8	33,3	25,0	0,0	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	22,2	14,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	20,0	0,0	0,0		
Statut temps plein ou temps partiel du premier emploi (%)	2,2	1,5	0,5	0,8	0,4	0,6	0,8	0,0	12,5	0,0	10,0	0,0	0,0	0,0	0,0	22,2	28,6	6,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	20,0	0,0	0,0	0,0		
Nombre total d'heures de travail par semaine (%)	4,1	1,2	0,5	0,8	0,5	0,7	0,8	44,4†	37,5†	14,3†	20	20,0†	16,7	14,3	33,3†	44,4†	28,6†	13,3	26,7†	0,0	14,3	0,0†	0,0†	0,0†	0,0	20,0†	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Région urbaine et rurale selon le code postal du premier emploi (%)	0,6	0,0	0,1	0,3	0,2	0,3	0,3	0,0	50,0	28,6	30,0	20,0	8,3	7,1	11,1	44,4	28,6	13,3	20,0	0,0	7,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	20,0	0,0	0,0	0,0		

#### Remarques

† Exclu de l'analyse en raison d'une forte proportion de données manquantes.

.. Données non recueillies ou non disponibles.

Le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ont été regroupés pour toutes les analyses de la BDE.

#### Source

Base de données sur les ergothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé.

## Limites des données

Les données sur les ergothérapeutes soumises à l'ICIS n'incluent pas

- les données du Québec de 2006 à 2010 (à l'exception de celles soumises à la BDPS), car l'Ordre des ergothérapeutes du Québec n'a pas soumis de données à la BDE pendant cette période;
- les ergothérapeutes qui vivent et travaillent dans les territoires et qui décident de ne pas s'inscrire auprès de l'ACE;
- les ergothérapeutes qui se sont inscrits auprès d'un organisme provincial de réglementation après le 1<sup>er</sup> octobre de l'année d'inscription;
- les ergothérapeutes inscrits à titre de membre inactif.

## Concepts et définitions clés

Vous trouverez une liste intégrale des éléments de données et des définitions dans le *Manuel de la Base de données sur les ergothérapeutes* accessible sur le site [www.icis.ca/rhs](http://www.icis.ca/rhs).

## Méthodes d'analyse

### Statistiques sur les régions urbaines et rurales

À des fins d'analyse, les régions urbaines sont définies (en partie) comme les collectivités comptant plus de 10 000 habitants. Statistique Canada les classe dans la catégorie des régions métropolitaines de recensement (RMR) ou des agglomérations de recensement (AR). Les régions rurales et éloignées correspondent aux collectivités situées à l'extérieur des frontières des RMR et des AR, et sont appelées « régions rurales et petites villes » (RRPV) par Statistique Canada. Les RRPV sont subdivisées à leur tour en fonction de l'influence (en matière d'intégration sociale et économique) qu'exercent sur elles les grands centres urbains. La classification géographique basée sur les zones d'influence métropolitaines (ZIM) divise les municipalités des RRPV en quatre sous-groupes : ZIM forte, ZIM modérée, ZIM faible et aucune ZIM. Les catégories urbaines, rurales et éloignées s'appliquent aux collectivités (villes, villages, etc.) qui peuvent correspondre à la désignation « subdivision de recensement » (SDR) de Statistique Canada.

Aux fins des données sur les ergothérapeutes, les catégories RMR/AR et ZIM ont été combinées et peuvent être interprétées simplement comme suit :

RMR/AR = grand centre urbain (régions urbaines).

ZIM forte et modérée = villages et régions rurales situés relativement près des grands centres urbains (régions rurales).

ZIM faible et aucune ZIM = villages et régions rurales et éloignées situés à une grande distance des grands centres urbains (régions éloignées).

Les ouvrages des auteurs suivants contiennent de plus amples renseignements sur les systèmes de classification des RRVP et des ZIM : McNiven, et al.<sup>1</sup>, du Plessis, et al.<sup>2</sup> et ICIS<sup>3</sup>.

## Valeurs manquantes dans les statistiques sur les régions urbaines et rurales

Les valeurs manquantes figurant dans les statistiques sur les régions urbaines et rurales représentent la somme des réponses *non précisé* et *inconnu*. Par exemple, si le fournisseur de données n'a pas soumis de code postal pour une personne inscrite, celui-ci est classé dans la catégorie *inconnu*. Si le fournisseur de données a soumis un code postal pour la personne inscrite, mais que celui-ci ne figure pas dans le Fichier de conversion des codes postaux, le code est alors classé comme *absent du FCCP*.

## Données des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut et du Yukon

La méthodologie d'identification des inscriptions secondaires décrite ci-dessus ne s'applique pas aux données sur les territoires soumises par l'ACE. Les soumissions de données de l'ACE à l'ICIS n'incluent que les membres qui s'inscrivent à titre de membre actif de façon volontaire et qui travaillent et résident dans les territoires.

## Modifications méthodologiques et historiques

Les modifications méthodologiques et historiques apportées aux données compliquent la comparaison des données dans le temps. L'ICIS et les organismes de réglementation s'efforcent d'améliorer continuellement la qualité des données; il est donc nécessaire de tenir compte des renseignements ci-dessous au moment d'établir des comparaisons historiques et de consulter les publications antérieures de l'ICIS. Dans tous les cas, il convient d'user de prudence et de tenir compte des changements méthodologiques et historiques lorsque vient le temps d'établir des comparaisons.

## Nombre

- *Territoires (2006 à 2012)* — La BDE ne saisit que les données sur les ergothérapeutes qui vivent et travaillent dans les territoires et qui s'inscrivent sur une base volontaire auprès de l'ACE. Par conséquent, les données des territoires peuvent exclure les travailleurs qui offrent des services de relève temporaires ou ceux qui sont inscrits uniquement auprès des organismes provinciaux de réglementation.
- Pour 2006 et 2007, le nombre d'ergothérapeutes variait légèrement en raison d'améliorations apportées à la méthodologie relative aux inscriptions secondaires.



## Caractéristiques démographiques

### Année de naissance et sexe

- *Manitoba (2006 à 2012)* — Le College of Occupational Therapists of Manitoba (COTM) fournit uniquement les renseignements au niveau de l'enregistrement des personnes inscrites qui ont donné leur consentement pour divulguer cette information à l'ICIS. En ce qui concerne les personnes qui n'ont pas donné leur consentement, le COTM soumettra à l'ICIS des éléments portant la mention *non recueilli*. Le ministère de la Santé du Manitoba fournit à l'ICIS des analyses agrégées sur l'année de naissance et le sexe des ergothérapeutes du Manitoba. En 2012, le taux de non-consentement était de 8,0 % (contre 4,2 % en 2006, 9,3 % en 2007, 7,4 % en 2008, 6,9 % en 2009, 6,7 % en 2010 et 7,4 % en 2011).

## Formation

### Niveau de la formation de base en ergothérapie et niveau de la formation supérieure en ergothérapie (1, 2 et 3)

- En 2007, l'ICIS a proposé d'incorporer deux nouvelles valeurs à ces éléments de données sur la formation. Les valeurs *maîtrise en recherche* et *maîtrise professionnelle* ont été ajoutées à la valeur non définie *maîtrise* afin de distinguer les ergothérapeutes ayant suivi un programme de formation de base en ergothérapie de ceux ayant terminé un programme de recherche en ergothérapie. À l'heure actuelle, les processus opérationnels de collecte de ces nouvelles valeurs varient d'un fournisseur de données à l'autre. L'ICIS et les fournisseurs de données unissent leurs efforts afin d'améliorer le *Dictionnaire des données de la Base de données sur les ergothérapeutes*, leur but ultime étant d'assurer la collecte de ces éléments de données dans le futur.

### Niveau de formation dans un domaine autre que l'ergothérapie (1 et 2)

- *Territoires (2006 à 2012)* — L'ACE recueille des données sur un maximum de trois niveaux de formation dans un domaine autre que l'ergothérapie à l'aide de son formulaire d'inscription et soumet à l'ICIS les données relatives aux deux diplômes les plus récents.
- *Nouveau-Brunswick (2006 à 2012)* — L'Association des ergothérapeutes du Nouveau-Brunswick (AENB) recueille jusqu'à quatre niveaux de formation dans un domaine autre que l'ergothérapie à l'aide de son formulaire d'inscription et soumet les données relatives aux deux diplômes les plus récents à l'ICIS.

### Pays d'obtention du diplôme de la formation de base en ergothérapie

- *Alberta (2008)* — L'Alberta College of Occupational Therapists n'a pas fourni de données sur le pays d'obtention du diplôme autre que le Canada. Par conséquent, l'Alberta a été exclue des résultats sur les ergothérapeutes formés à l'étranger.

## Caractéristiques d'emploi

### Statut d'emploi — en congé

- Les données de 2006 à 2012 de la BDE ne permettent pas de repérer les personnes inscrites qui sont en congé. Les processus opérationnels, c'est-à-dire l'éventail de données recueillies et les types d'options d'inscription, varient d'un fournisseur de données à l'autre. L'ICIS et les fournisseurs de données unissent leurs efforts afin d'améliorer le *Dictionnaire des données de la Base de données sur les ergothérapeutes*, leur but ultime étant d'assurer la collecte des données sur le *statut d'emploi — occupe un emploi, en congé* dans le futur. En 2007, la Colombie-Britannique était la seule province à soumettre des données sur les personnes inscrites qui occupaient un emploi, mais étaient en congé. En 2008 et 2009, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont soumis des données sur les personnes inscrites qui occupaient un emploi, mais étaient en congé. En 2010, l'Alberta et le Yukon ont commencé à recueillir ces données, suivis du Manitoba et de Terre-Neuve-et-Labrador en 2011.

### Sources de financement pour le premier, deuxième et troisième emplois

- De 2006 à 2012, les sources de financement des services d'ergothérapie de l'Ontario et de la Colombie-Britannique variaient légèrement pour ce qui est de la valeur *secteur privé ou clients*. À l'heure actuelle, le *Manuel de la Base de données sur les ergothérapeutes* n'a pas de définition précise pour l'assurance automobile et les autres types d'assurance. L'Ontario et la Colombie-Britannique recueillent ces deux valeurs dans le but de répondre à des besoins particuliers en information. Dans la BDE, ces valeurs sont classées sous la valeur *secteur privé ou clients*.

### Catégorie d'emploi (premier et deuxième emplois)

- *Nouveau-Brunswick (2006 à 2012)* — Les données sur le travail autonome pour la catégorie des premier et deuxième emplois n'ont pas été fournies par l'AENB.

## Références

1. McNiven C, Puderer H, Janes D. *Census Metropolitan Area and Census Agglomeration Influenced Zones (MIZ): A Description of the Methodology*. Ottawa, ON: Statistique Canada; 2000. <http://www.statcan.gc.ca>. Consulté à l'automne 2009. 92F0138MIE.
2. Du Plessis V, et coll. Definitions of rural. *Rural and Small Town Canada Analysis Bulletin*. 2001;3(3). <http://www.statcan.gc.ca>. Consulté à l'automne 2009. 21-006-XIE.
3. Institut canadien d'information sur la santé. *Supply and Distribution of Registered Nurses in Rural and Small Town Canada*. Ottawa, ON: ICIS; 2002. <http://www.icis.ca>. Consulté à l'automne 2009.